

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix-sept juin deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	10/06/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2022

OBJET :

**Construction d'un abattoir multi-espèces - marché de conception-réalisation -
Approbation des études d'avant projet détaillé (APD)**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, M. Fabien VALERO procuration à Mme Sabrina CAL, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à M. Nicolas GEIGER, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Solène FOREST, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de GAP est propriétaire d'un abattoir multi-espèces situé sur la zone du Moulin du Pré à GAP. La gestion de cet équipement est confiée aujourd'hui à la SICABA par une délégation de services publics.

Cet abattoir en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement est autorisé par un arrêté daté du 3 février 1986 pour une capacité maximale de 3 000 tonnes.

Aujourd'hui, ce bâtiment ne répond plus aux normes actuelles tant au niveau de sa capacité, qu'au niveau sanitaire et fonctionnel.

Après un audit précis, la mise aux normes et l'extension de cet outil n'est pas apparu pertinente.

Par délibération du 10 décembre 2020, vous avez approuvé le programme et le principe de recours à la procédure avec négociation pour la construction d'un nouvel abattoir municipal en conception réalisation sur la zone du Moulin du Pré à GAP.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclu en décembre 2020 afin d'apporter toutes les réponses techniques et administratives relatives à la faisabilité du bâtiment.

Une procédure avec négociation avec jury a été lancée en vue de conclure un marché de travaux de conception-réalisation. Le marché a été attribué au groupement dont la société IKAR est mandataire pour un montant global et forfaitaire de 9 428 580,92 € HT.

Le programme est maintenant finalisé, les études d'avant-projet établissant un quantitatif détaillé par corps d'état sont portées à validation du maître de l'ouvrage.

Tous les documents constituant ces études sont consultables aux Services Techniques.

Ainsi, conformément au 4ème alinéa de l'article R2431-26 ci-dessus, il est demandé au maître d'ouvrage de confirmer sa décision de réaliser le projet par la validation de celui-ci.

Décision :

Il est proposé en conséquence, avec l'avis des Commissions des Travaux et des Finances réunies respectivement les 30 Mai 2022 et 2 Juin 2022 :

Article 1 : d'approuver les études d'avant projet détaillé au sens du code de la commande publique pour la construction d'un nouvel abattoir municipal multi-espèces.

Article 2 : d'approuver le nouveau coût prévisionnel de travaux fixé à : 10 436 992 € HT.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

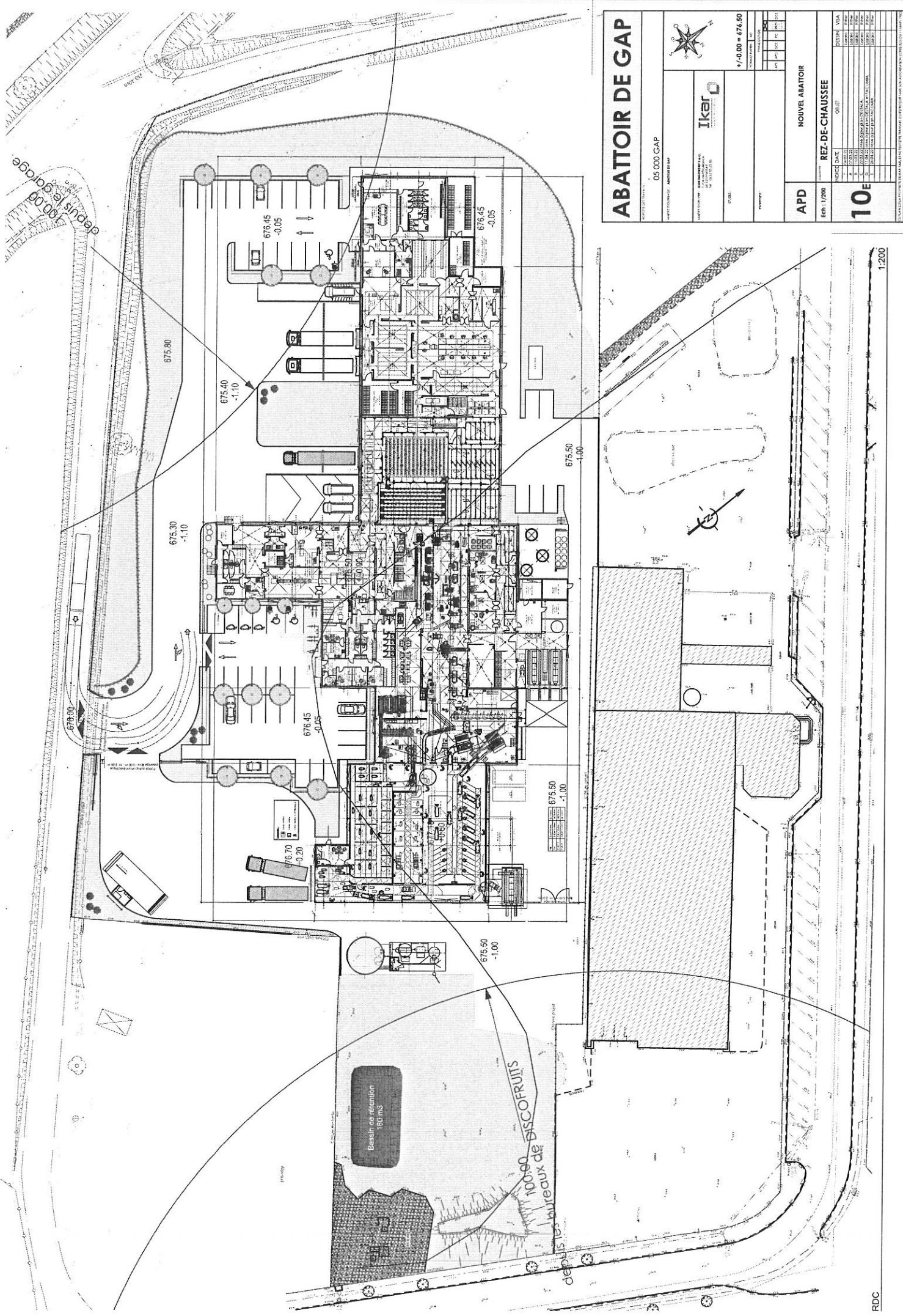
Le Conseiller Municipal Délégué

Jean-Louis BROCHIER

Transmis en Préfecture le : 24 JUIN 2022

Affiché ou publié le : 24 JUIN 2022

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.



ABATTOIR DE GAP

05 000 GAP

MAÎTRE D'ŒUVRE : Iker

MAÎTRE D'ŒUVRE : Iker

DATE : 10/01/2009

PROJET : ABATTOIR DE GAP

ÉCHELLE : 1/200

NOUVEL ABATTOIR

REZ-DE-CHAUSSEE

10E

PROJET		DATE		ÉCHELLE	
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200
PROJET	ABATTOIR DE GAP	DATE	10/01/2009	ÉCHELLE	1/200

